

barochorie (nf) : dissémination des diaspores sous l'effet de la gravité.
basifixe (adj) : qui est fixé à la base d'un organe ou qui est fixé par sa base. (→ *étamine*)
basifuge (adj) : acropète.
basal(1) (adj) : basilaire.
basal(2) (adj) : qualifie une placentation dans un gynécée uniloculaire et uniovulé où l'ovule est inséré à la base de la loge. (→ *gynécée*)
basilaire (adj) : qui se situe à la base.
basipète (adj) : qualifie le développement d'organes (feuilles, fleurs) s'effectuant du sommet vers le bas.
basophile (adj) : qualifie une espèce qui préfère ou nécessite des sols ou des substrats alcalins (calcaires).
bec (nm) : prolongement aigu ou sub-aigu d'un organe qui se rétrécit plus ou moins brusquement.
bifide (adj) : qualifie une structure divisée en deux parties formant entre elles un angle aigu.
bilabié (adj) : qualifie une structure divisée en deux lèvres.
bilatéral (adj) : qualifie toute structure ayant deux côtés.
bilobé (adj) : divisé ou terminé par deux lobes.
biloculaire (adj) : divisé en deux loges.
bipare (adj) : qualifie une cyme dont les rameaux sont opposés deux par deux. (→ *inflorescence*)
bipenné (adj) : qualifie une feuille dont le limbe des pennes primaires est lui-même penné. (→ *feuille*)
bisexué (adj) : = hermaphrodite.
bitegmíné (adj) : qualifie un ovule (et donc un graine) dont le nucelle est entouré par deux téguments la primine et la secondine plus externe.
bogue (nf) : enveloppe plus ou moins épineuse du fruit de certaines Fagacées résultant de la fusion de plusieurs bractées inflorescentielles. (→ *fruit*)
bois (nm) : = au sens large xylème, au sens strict xylème secondaire uniquement.
bractée (nf) = feuille modifiée axillant un axe ou une fleur.
bractéole (nf) = préfeuille.
brévistylé (adj) : qualifie une fleur dont le style est bien plus court que le style d'une autre fleur de la même espèce.
bulbe (nm) : organe de réserve souterrain provenant de la modification d'une tige souterraine associée (bulbe écailleux et tuniqué) ou non (bulbe solide = corne) à des feuilles.
bulbeux (adj) : qualifie une espèce possédant un bulbe.
bulbille (nf) : petit bourgeon aérien en forme de bulbe ou de tubercule vivant de façon ralentie et situé à l'aisselle d'une feuille ou d'une bractée florale, remplaçant parfois les fleurs.

- C -

caduc (adj) : qualifie tout organe qui tombe spontanément et qui sera ou non remplacé.
caducifolié (adj) : qualifie une espèce végétale qui perd ses feuilles de manière périodique.
caïeu (nm) : petit bulbe naissant à l'aisselle de l'écaille d'un bulbe écailleux.
calcicole (adj) : qualifie une espèce qui supporte des substrat calcaires.
calcifuge (adj) : qualifie une espèce qui évite les substrat calcaires.
calice (nm) : verticille externe du périanthe d'une fleur, c'est l'ensemble des sépales. (→ *fleur*)
calicule (nm) : ensemble de pièce doublant parfois le calice à l'extérieur.
campanulé (adj) : en forme de cloche comme les fleurs de campanules.
camptodrome (adj) : qualifie un type de nervation où les nervures secondaires s'écartent de la nervure principale pour se terminer avant la marge foliaire en se courbant. (→ *feuille*)
campylotrope (adj) : qualifie un ovule dont le nucelle a subi une courbure d'environ 90° lors de son développement. (→ *ovule*)
canaliculé (adj) : se dit d'un organe couvert d'un ou de plusieurs petit sillon peu profond en forme de gouttière.
cannelé (adj) : qualifie un organe portant des côtes alternant avec des sillons.
cannelure (nf) : sillon à la surface d'un organe.
capillaire (adj) : qualifie un organe fin comme un cheveu.
capité (adj) : qualifie un organe globuleux terminant une partie plus fine.
capitule (nm) : inflorescence indéfinie résultant de la juxtaposition de fleurs sessiles ou presque sur un réceptacle commun en général. (→ *inflorescence*)
capsule (nf) : fruit sec syncarpique renfermant plusieurs graines. (→ *fruit*)
carène(1) (nf) : arête saillante formée par la proéminence de la nervure centrale d'une feuille, d'un sépale etc.
carène(2) (nf) : chez les Fabacées structure résultant de la fusion des deux pétales inférieurs.
carénale (adj) : préfloraison des Césalpinioïdées où la carène recouvre les ailes qui recouvrent elles-mêmes l'étendard.
caroncule (nf) : arille positionnée à proximité du hile. (→ *graine*)
carpelle (nm) : macrosporophylle des Angiospermes renfermant les ovules et constitué d'un ovaire, d'un stigmate et parfois et d'un style.
carpopore (nm) : structure en prolongement du réceptacle portant le fruit.
casque (nm) : terme utilisé pour évoquer la forme de certains organes floraux en général un pétale (ou plusieurs soudés), plus rarement un sépale.
cataphylle (nf) : organe foliaire souvent bractéiforme ou écailleux, plus petit que les feuilles et situé à la base d'une tige, d'un rameau, sur un rhizome, un stolon etc.
caudé (adj) : qualifie l'extrémité d'un organe recourbé en forme de queue.